

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19922 - 77EME ANNÉE

La Fédération Autonome de la Fonction Publique à l'État français de tirer les enseignements de ses errements responsables de la crise sanitaire et de la division de la population réunionnaise

La FAFP pour une politique de santé publique « avec les Réunionnais, pour les Réunionnais »

Face à la division de la population mise en place par le gouvernement pour pousser à l'injection de médicaments expérimentaux payés par nos cotisations à la Sécurité sociale, devant l'aggravation de la crise sanitaire à La Réunion et suite aux menaces de licenciement visant les professionnels de santé qui veulent être vaccinés et non pas participer à une expérimentation médicale, la Fédération Autonome de la Fonction Publique appelle à l'unité face à l'épidémie. Le syndicat de la fonction publique demande à la France de « s'interroger objectivement sur ses méthodes de gestion de crises en Outre-mer et tirer les leçons de ses propres manquements et errements » et plaide pour une nouvelle politique de santé « avec les Réunionnais, pour les Réunionnais au regard des problématiques impactant notre territoire ».

La Fédération Autonome de la Fonction Publique, qui à La Réunion regroupe le SAFPTR (pour la Territoriale), la FAFPHR (pour l'Hospitalier), le SNPTES (pour l'Éducation Nationale) et le SAPR (pour le secteur privé) s'est claire-



ment positionnée :

OUI au principe du vaccin

Par contre,

NON à toute stigmatisation des professionnels et aux atteintes portées aux libertés individuelles aujourd'hui des hospitaliers et des pompiers, demain peut-être les autres professionnels des services publics et du secteur privé qui accueillent les usagers, les patients, les citoyens...

La FAFP ne peut pas accepter l'atteinte aux libertés individuelles que pose le principe de l'obligation vaccinale des agents de la fonction publique concernés, même si celui-ci a été avalisé par le

conseil constitutionnel.

En effet, si certaines personnes, plus vulnérables, ont plus de risques de développer une forme grave de la Covid 19, cela ne doit pas mener à l'obligation vaccinale de tous, tout en étant encouragée. Les libertés individuelles de tous ne doivent pas s'arrêter là où commencent les peurs de certains.

« Perte de confiance dans le discours gouvernemental français »

Force est de constater que l'incohérence de la communication politique depuis le début de la crise sanitaire et la culpabilisation de ces dernières semaines ont fait émerger la perte de confiance dans le discours gouvernemental français.

Cette perte de confiance prend une dimension plus prononcée aux Antilles et à La Réunion.

La FAFP invite l'État français à s'interroger objectivement sur ses méthodes de gestion de crises en Outre-mer et tirer les leçons de ses propres manquements et errements :

– Comment l'État français a-t-il géré aux Antilles les crises sanitaires liées au Chlordécone, aux Sargasses ?

– Comment l'État français a-t-il géré la crise sanitaire du Chikungunya à La Réunion 2005-2006 ?

– Comment l'État français gère-t-il les épidémies de dengues à La Réunion depuis plus de 3 ans ?

La passivité, l'absence de gestion ou la très mauvaise gestion de ces différentes crises qui ont touché nos Outre-mer sont bels et bien à l'origine de cette perte de confiance.

« Des pans entiers des services publics ! » en péril

L'État, au lieu de brandir un arsenal de sanctions, devrait s'interroger sur les résistances actuelles chez les professionnels. Il est en effet important de les convaincre

plutôt que de les contraindre à cette obligation vaccinale. C'est une affaire de conscience et de responsabilité personnelles de tout professionnel.

Tout professionnel doit pouvoir exprimer sa Liberté de conscience et saura assumer ses responsabilités professionnelles, il n'a pas besoin d'être infantilisé et encore moins menacé voire limogé.

Cette stratégie gouvernementale qui consiste à mettre en pratique des menaces puis de graves sanctions irréversibles, aura de plus comme effets pervers de mettre en péril des pans entiers des services publics !

Comment imaginer fonctionner à La Réunion sans 2 000 pompiers volontaires et 800 pompiers professionnels ?

Comment faire fonctionner les services hospitaliers, « armer les lits de Réa » et ainsi pouvoir prendre en charge les patients du service public – sans discrimination de pathologie, sur une île où plus de 40 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, sans les agents hospitaliers ? Comment demain imaginer faire fonctionner des services publics municipaux, communautaires départementaux, ... sans les professionnels ?

L'arrogance et le cynisme du gouvernement ne seront que contre-productifs dans la gestion de cette pandémie Covid 19.

Le mépris et la défiance envers tous ces professionnels qui font fonctionner les services publics doivent disparaître et redonner ainsi toute leur place au respect et à la non-discrimination.

Appel à l'humilité et à l'unité

La FAFP considère également qu'il faut faire preuve d'humilité et d'unité, dans la gestion de cette pandémie, la Covid-19 et ses variants :

- Humilité face à la complexité de cette nouvelle pandémie, contre laquelle des scientifiques du monde entier des différents pays se mobilisent pour lutter le plus efficacement possible, en faveur de chacun d'entre nous ;
- Unité pour lutter ensemble contre cette pandémie.

La politique de santé publique devrait enfin être repensée : avec les Réunionnais, pour les Réunionnais au regard des problématiques impactant notre territoire.

Dans ce contexte, la FAFP en appelle à l'éveil des consciences et à la raison le préfet de La Réunion, la directrice générale ARS-OI, la présidente de la Région, le président du Conseil départemental, l'association des maires et les parlementaires auprès de qui elle demande audiences.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Muharram 1443, la nouvelle année musulmane est arrivée

1442 s'est achevé et fait place à 1443. Le mois de Muharram, qui signe l'entrée de la nouvelle année hégirienne, a débuté lundi 9 août, ont annoncé le Conseil français du culte musulman (CFCM) et plusieurs fédérations musulmanes. Une date qui rappelle l'épisode de l'émigration (Hégire) du Prophète Muhammad et de ses proches compagnons de La Mecque vers Médine en l'an 622 de l'ère chrétienne.

Le calendrier musulman est différent du calendrier grégorien, car ce n'est pas un calendrier solaire mais lunaire, c'est-à-dire qu'il se réfère aux mois lunaires équivalent à 10 jours supplémentaires par rapport aux mois solaires que nous connaissons. Muharram est le premier mois de l'année dans l'islam et c'est aussi l'un des mois les plus importants, car il fait partie des quatre mois sacrés de la religion musulmane. Le mois de muharram marquait à l'origine le début d'une période de quatre mois durant lesquels une trêve sacrée devait être observée tandis que toute hostilité devait cesser le septième mois du calendrier, le rajab.

Allah écrit dans le coran : « Le nombre de mois, auprès d'Allah est de douze mois, dans la prescription (d'Allah), le jour où il créa les cieux et la Terre. Quatre d'entre eux sont sacrées : telle est la religion droite. Durant ces mois, ne faites pas de tort à vous-mêmes ». (S.9-v36). Muharram fait donc parti de l'un de ces quatre mois sacrés. Le calendrier musulman comporte donc douze mois lunaires : Mouharram, Safar, Rabia al awal, Rabia ath-thani, Joumada al oula, Joumada ath-thania, Rajab, Chaabane, Ramadan, Chawwal, Dhou al qi`da et Dhou al-hijja. Chaque mois démarre au moment où le premier « hilal » (tout petit croissant de lune) est visible. Il doit être aperçu avant qu'il ne disparaisse avec le coucher du soleil. Le mois peut démarrer plus ou moins tôt et est différent en fonction des pays, car l'observation ne sera pas la même. Le premier mois du calendrier musulman, Muharram, est donc un des plus importants, et notamment pour les chiites.

Le début de la nouvelle année hégirienne n'est pas un jour de fête dans la tradition islamique. Néan-

moins, de très nombreux pays musulmans décrètent férié le premier jour de Muharram. La nouvelle année hégirienne est souvent le moment choisi pour les musulmans disposant du montant minimal de l'épargne annuelle rendant obligatoire l'acquittement de la zakat (nissab) de payer la zakat al-maal, qui fait partie des cinq piliers de l'islam. Le montant du nissab est chaque année réévalué. Le montant du nissab, correspondant en islam à 85 grammes d'or, est égal, pour le début de l'année 1443 de l'Hégire à 4 160 € . « Celui qui a donc possédé, pendant toute une année lunaire, une somme supérieure ou égale au nissab, en plus de ses dépenses habituelles, doit acquitter la zakat. Cela revient à multiplier le montant de l'épargne annuelle par 2,5 % pour ensuite donner le résultat aux nécessiteux ».

Notre pays est de par son histoire au croisement de toutes les religions du monde. Même si la cohabitation a souvent été la règle, le groupe de dialogue inter religieux a permis que chaque religion dialogue avec les autres dans notre Pays. Beaucoup en parlent mais peu le font réellement. D'ailleurs notre île accueille la première Medersa de France, l'École Medersa Tarlimoul Islam depuis 1947. Depuis 1996, notre île dispose d'un « Daaroul Ouloum », un institut de formation en sciences islamiques, comme il en existe dans de nombreux pays. Mais, pendant ce temps-là, aucun jour férié n'est accordé. Pour rappel le lundi de Pentecote, ne correspond à aucune célébration religieuse catholique. Respecter l'identité Réunionnaise, c'est aussi respecter les religions de chacun.

En ce jour, nous souhaitons une très bonne année 1443 à nos frères musulmans. Nous souhaitons aussi que la trêve en islam soit respectée partout dans le monde, en particulier en Palestine, au Liban, en Afghanistan, et dans le Tigré Éthiopien.

« bonne année de vie en bonne santé »

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

Mi pé mète mon dé grinn sèl dann zot kari

Dsi kossa é dann kossa mi vé mète mon dé grinn sèl d'après zot ? Dsi lo gran sobatkoze demoune l'après fé : dsi lo vakssinasyon obligatoir, dsi lo pass é toute lo tintouin, si lo danzé a vaksiné, é dsi léfikassité pou ète vaksiné. Etsétéra la ké lo ra.

Promyé késtyon é promyé répons : zot i pé dmande amwin si mwin la vaksiné konte lo kovid. Mon répons sé oui. Dézyème késtyon é dézyème répons : astèr zot i pé dmande amwin pou kossa ? Mon répons, mwin la fé pars momandoné téi di si i vaksine lé possib pa gingn bande form grav la maladi si i gingn lo maladi. Troizyème késtyon : si mi kroï san pour san mon rézon sé in bon rézon. Mon répons : mi panss pa san pour san ziss in pti guine. Sirtou dopi bande varyan la pass a l'atak : l'èrla mwin lé ankor moin sir !

Aprés a ni pé poze in séri késtyon-répons : lé valabe vaksiné pou alé krazé dann salon bal, sansa alé oir fime osinonsa bate in voyaz lagréman laba dann la mértropol, rante dann bar pou boir in mantalo, avèye téate. Mon répons pèrsonèl : sa la pa bande répons i bote amwin sirtou si mi panss aprés a viris va fé kass kou dann mon bande sèlil konm i pé i di...

In ote késtyon : si mi panss i fo zénéraliz bann roshèrch pou oir si vaksiné lé éfikass é si vaksiné la pa danzéré é si lé pa riskab andikape lavnir limanité. Mi panss i fo fé réèlman pars si i apran dé shoz mi fé konfyanss bande savan-pa bande bézèr d'zèf o la – pou pran lo dovan.

Mézami, ala mon grinn sèl dan l'afèr é mi azoute ziss i vo myé adrèss lo kèr d'moune épi lintélizanss plito k'la pèr é l'intéré.

Justin